Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250702-2025_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA
Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI
Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025- 31 Création poste non permanent à l'école publique / Eskola publikoan behin-behineko lan postu baten sortzea

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour assurer l'aide à la cantine avec les tous petits. L'emploi serait créé pour la période scolaire du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 2 heures en période scolaire. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.
Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Aide cantine	Adjoint technique	C	2h	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.
L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250702-2025_31-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE la création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'aide cantine représentant 2 h de travail par semaine en moyenne en période scolaire,

PRÉCISE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN